 **Votre facture de gaz va augmenter le :**

**ATTENTION**

**er**

**JUILLET**

**2023**

**[Nom de la collectivité, association et syndics de copropriétés.]**

**DEMANDE L’ANNULATION DE LA FIN DES TRVG PRÉVUE LE 30 JUIN 2023**

Ces dernières années, le secteur du gaz a connu une nouvelle étape dans sa libéralisation en France. **En 2017, saisi par une requête de l’ANODE** visant à l’annulation du décret de 2013 relatif au tarif réglementé de vente du gaz naturel (TRVg), l**e Conseil d’État a jugé contraire au droit communautaire le maintien des TRVg. En 2019, la loi relative à l’Énergie et au Climat a ainsi acté la fin des TRVg en France au 30 juin 2023**, au nom de la régulation du marché de l’énergie et de la maîtrise des prix.

Non sans conséquence, cette disposition suscite de **vives inquiétudes quant à son impact sur le pouvoir d’achat, déjà fragilisé, des ménages avec plus de sept millions de foyers encore équipés d’une chaudière à gaz, dont 2,6 millions d’usagers sommés de souscrire à une offre de marché**. Ces in- quiétudes sur le pouvoir d’achat des Français, la pérennité des entreprises et le maintien de notre service public se sont intensifiées à mesure que la **crise énergétique mondiale**, exacerbée par la pandémie de COVID-19 et le conflit en Ukraine, s’est installée.

En réponse à la crise et à ses conséquences inflationnistes sans précédent, le Gouvernement a mis en place le **bouclier tarifaire au 1er novembre 2021 basé sur le gel des TRVg**, visant à limiter la hausse des factures des Français. Alors que le Gouvernement avait esquissé la possibilité de pérenniser ce dis- positif jusqu’à la fin de l’année 2023 **le ministre Bruno LE MAIRE a annoncé la fin du bouclier tarifaire au mois de juillet prochain.** Cette annonce s’avère particulièrement brutale, alors même que la crise énergétique demeure.

Si, à ce jour, les tarifs de gaz reviennent peu à peu à leur niveau d’avant-crise, les incertitudes quant à l’évolution du contexte géopolitique et économique, ayant une influence directe sur les prix du gaz, restent incertaines.

D’autant que le Gouvernement, qui s’était engagé à présenter, d’ici l’été, son projet de loi de programmation de l’énergie et du climat (LPEC), n’a délivré, à ce jour, aucune visibilité quant aux décisions stratégiques à venir et en faveur de la protection des consommateurs.

# Les élus locaux ne peuvent se satisfaire de ces décisions, allant à l’encontre de la protection de tous, et des manquements accumulés laissant sur le côté des millions de ménages, d’entreprises et de collectivités durement impactés, au quotidien, par la hausse des prix.

Face à ce contexte inflationniste plus qu’incertain suscitant des préoccupations majeures sur le pou- voir d’achat des Français et la sécurité des personnes, dans un monde où vivre dignement devient une épreuve au quotidien, **Nom de la collectivité, association ou syndics de copropriétés. formule le vœu d’annuler la fin des TRVg, prévue le 30 juin 2023.**

Ainsi,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, Monsieur ou Madame le Maire, ou nom de association ou syndics de copropriétés rappelle qu’en application des dispositions de l’article L. 2121-29 (alinéa IV), le Conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d’intérêt local,

**Vu** la décision du Conseil d’Etat, prononcée le 19 juillet 2017, **jugeant** les tarifs réglementés du gaz (TRVg) comme étant contraires au droit européen et au principe de libre concurrence au sein des marchés publics,

**Vu** la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l’énergie et au climat (LEC), **actant** la fin des tarifs réglementés du gaz au 30 juin 2023, et ce dans le but de se conformer au droit européen,

**Considérant** la fin du bouclier tarifaire, effective à compter du mois de juillet prochain, comme une décision unilatérale prise par le Gouvernement, à partir d’une situation conjoncturelle particulièrement incertaine, compte tenu du contexte géopolitique instable,

**Considérant** les études de l’Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) sur l’augmentation de la précarité énergétique, **établissant** à 84 % les ménages préoccupés par l’augmentation de leur consommation énergétique en 2021, soit 14% de plus qu’en 2019 ; à 25% les ménages ayant des difficultés à payer leurs factures énergétiques en 2021, contre 10% en 2019 ; et à 17% les suspensions d’énergie et 63% les réductions d’énergie de la part des fournisseurs entre 2019 et 2021 ; **témoignant** de la hausse de cette précarité énergétique, et de la vulnérabilité des consommateurs face à la baisse de leur pouvoir d’achat,

**Considérant** l’inquiétude des associations de consommateurs, qui ont notamment publié un communiqué de presse commun à ce sujet, sur lequel on compte entre autres *l’UFC Que Choisir, la CNL, la CGL, l’INDECOSA-CGT etc.*

**Considérant** l’inquiétude des parlementaires de tous bords, parmi lesquels des parlementaires de gauche (Philippe BRUN, Franck MONTAUGÉ, Fabien GAY, Nicolas SANSU…), de droite (Nicolas FORIS- SIER, Julien DIVE…), du centre (Yves DÉTRAIGNE, Louise MOREL…) et même de la majorité (Nadège HAVET) ; et ayant en ce sens interpellé le gouvernement pour lui demander, sinon l’inciter, à se pencher sur les enjeux de la fin des TRVg,

**Considérant** les TRVg comme une mesure désormais encadrée par le droit européen, d’après l’article 66a du “paquet gazier” adopté par le Conseil de l’UE, le 28 mars 2023, qui vise à permettre aux États membres de réguler les prix du gaz naturel en cas de crise,

**En conséquence, [le conseil municipal de X] , ou nom de association ou syndics de copropriétés. émet les vœux suivants :**

* **Le retrait de l’abrogation des Tarifs réglementés de vente sur le gaz (TRVg).**
* **L’établissement d’un tarif juste et la réinstauration des Tarifs réglementés de vente (TRV) pour tous : usagers, bailleurs sociaux, copropriétaires, communes, TPE-PME, etc.**
* **Le retour de la maîtrise publique de la filière gaz pour garantir des tarifs accessibles à tous.**

**Empêchons la fin des Tarifs Réglementés de Vente du Gaz**

**SIGNEZ VITE LA PÉTITION SUR**

